

Bonjour,

**Vous sollicitez notre organisme de formation pour vous inscrire en stage de sensibilisation à la sécurité routière afin soit de récupérer une partie de votre capital points soit de bénéficier d'un aménagement de la sanction judiciaire et/ou de la suspension de votre permis de conduire.**

**Afin de nous assurer que votre situation vous permet bien de récupérer des points et de rédiger les attestations conformes à vos coordonnées EXACTES, nous vous remercions de compléter et signer l'écrit ci-dessous et nous transmettre les pièces demandées :**

**Je soussigné(e)**

**(Nom et prénoms) .....**

**Né(e) le .....**

**A .....**

**Atteste sur l'honneur avoir, en date d'aujourd'hui, un solde  
de ..... POINTS sur mon permis de conduire.**

**A .....**

**Le .....**

**Signature**

**Pièces demandées :**

- Copie recto verso de votre permis de conduire,
- Copie recto verso de votre pièce d'identité,
- La photocopie du dernier document de notification de perte de points reçu du Ministère de l'Intérieur « réf 48 ».

## LETTRE DE PRESENTATION



Madame, Monsieur,

Une infraction à la circulation routière a été relevée à votre rencontre.

En application du Code de la Route, vous êtes passible d'une mesure administrative concernant un retrait de points, assorti éventuellement d'une mesure de suspension du permis de conduire et : ou d'une sanction judiciaire.

Ce type d'infraction contribue, comme vous le savez, à l'augmentation de l'insécurité routière. A ce titre, la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières, en collaboration avec les instances locales, vous propose un stage de sensibilisation d'une durée de deux jours, dont le but est de prendre conscience que la conduite automobile est une activité sociale.

Cette session réunira 15 participants environ, qui ont tous une expérience de la conduite et qui, comme vous, sont susceptibles de perdre des points. Le stage engagera, grâce aux moyens pédagogiques mis en œuvre (vidéo, débats, témoignages...), une analyse de la responsabilisation de chaque usager de la route. Une réflexion sur la possibilité de conduire autrement sera menée ; dans cette perspective votre participation active est souhaitée.

Votre participation à ce stage vous permettra de bénéficier, soit d'un aménagement de la sanction judiciaire et /ou de la suspension du permis de conduire que vous encourez, soit de récupérer une partie de votre capital points.

**Votre candidature ne sera retenue qu'à réception du questionnaire d'inscription, du paiement et des documents demandés.**

Passé un délai de 10 jours, votre candidature ne pourra plus être prise en compte. Avant tout stage, s'assurer du nombre total de points restant sur votre permis de conduire. Pour toute inscription, vous devez nous fournir une attestation manuscrite sur l'honneur indiquant le nombre de points qu'il vous reste, après l'avoir vérifié auprès de la préfecture.

**(Cas particuliers du stage obligatoire concernant les conducteurs en permis probatoire : la lettre recommandée (48N) doit avoir été reçue avant l'entrée en stage)**

Nous nous réservons la possibilité d'annuler cette action dans le cas où l'effectif minimal ne serait pas atteint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

N.B : La réglementation prévoit que le stage ne peut avoir lieu que si 06 stagiaires minimum sont réunis. L'effectif maximum est de 20.

**FICHE D'INSCRIPTION STAGE « PERMIS A POINTS »**

A RETOURNER A : FEU VERT FORMATION 218 AVENUE DU HAUT LEVEQUE 33600 PESSAC  
LE STAGIAIRE EN GARDE UN DOUBLE

NOM : .....	PRENOM : .....
DATE DE NAISSANCE : .....	LIEU DE NAISSANCE : .....
ADRESSE : .....	
.....	
TELEPHONE : .....	TELEPHONE PORTABLE : .....
ADRESSE MAIL : .....	
.....	
PERMIS DE CONDUIRE N° .....	

Je m'inscris au stage qui aura lieu de 08h45 à 12H30 et de 13H30 à 17H00  
aux dates suivantes : .....

**PIECES A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION :**

- Photocopie recto verso de votre permis de conduire
- La photocopie du dernier document de notification de perte de points reçu du Ministère de l'Intérieur « réf 48 »
- Tout élément à votre disposition nous permettant d'analyser votre capital point
- Pour les conducteurs en permis probatoire : copie recto-verso de la lettre recommandée « réf 48N »

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de vérifier en vous rendant personnellement dans toute préfecture ou sous-préfecture quel est votre solde actuel de points.

**IMPORTANT :** Nous nous engageons à n'encaisser les chèques qu'à l'issu du stage. En cas d'absence ou de désistement non signalé au moins 7 jours avant le début de la formation, le prix de la formation reste dû.

Je suis informé(e) de la nécessité, pour pouvoir récupérer effectivement des points à la suite du stage, de :

- Ne pas avoir suivi de stage analogue moins de 1 an avant la date du stage,
- Disposer au minimum d'un point sur mon permis de conduire à la date du stage,
- Avoir effectivement perdu des points à la date du stage.

**Je sais également que ce stage permet de récupérer 4 points au maximum.** La récupération de points à la suite d'un stage ne permet pas de retrouver plus de 12 points (6 points durant la période probatoire) sur son permis.

**Signature du stagiaire et date :**

# QUESTIONNAIRE D'INSCRIPTION



**Nom et prénom :** .....  
**Téléphone :** .....

Ce document servira aux animateurs du stage pour avoir une connaissance générale des participants. En aucun cas vos réponses ne seront transmises à des autorités administratives ou judiciaires et l'anonymat sera parfaitement respecté.

Age : \_\_\_\_\_  
Sexe : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

Situation de famille :            Célibataire              
   Vie maritalement          
   Marié(e)                                Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_  
   Séparé (e)                  
   Veuf                       

Véhicule habituel :

Types de permis possédés :

- Motocyclottes légères  $\geq$  125 AL                        année 19.. ou 20..
- Motocyclottes > 125 A                                    année 19.. ou 20..
- Voiture tourisme B                                          année 19.. ou 20..
- Remorques (BE) > 750 kg                                  année 19.. ou 20..
- Poids lourd C > 3,5 T                                     année 19.. ou 20..
- Super lourd (CE) = C + remorque > 750 kg               année 19.. ou 20..
- Transport en commun D                                    année 19.. ou 20..
- Remorque (DE) >                                            année 19.. ou 20..

Kilométrage moyen annuel : \_\_\_\_\_

Type de trajet le plus fréquent :            Travail                                            Loisirs                        
   Domicile –école                              Vacances                   

Votre véhicule est-il un outil de travail ?            oui                                            non

Motif de la dernière infraction :

---

---

---



Lors de votre dernière infraction, étiez-vous sur un trajet : (facultatif)

- |   |     |                          |     |                          |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - que vous empruntez habituellement         | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| - que vous empruntiez pour la première fois | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |

Lieu de l'infraction :

- |                      |                          |
|----------------------|--------------------------|
| - agglomération      | <input type="checkbox"/> |
| - hors agglomération | <input type="checkbox"/> |
| - autoroute          | <input type="checkbox"/> |

- |   |     |                          |     |                          |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| Avez-vous déjà été arrêté pour une autre infraction ? (Facultatif)  | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous déjà eu un accident ? (Facultatif)                        | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| Quelqu'un, dans votre entourage, a-t-il été victime d'un accident ? | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |
| Pour vous, la conduite d'une automobile est-elle un plaisir ?       | oui | <input type="checkbox"/> | non | <input type="checkbox"/> |

Pour vous, qu'est ce qui est le plus dangereux au volant ?

---

---

---

---

Qu'attendez-vous de ce stage ?

---

---

---

---

---

Avez-vous déjà participé à un stage de sensibilisation ? oui  non

Si oui, il y a combien de temps ? \_\_\_\_\_

A l'heure actuelle, combien de points avez-vous à votre permis de conduire ? \_\_\_\_\_  
Feu Vert pour la Sécurité Routière

**Pour les deux jours de formation, merci de vous munir d'un stylo**

218 Avenue du haut Lévêque, Bâtiment 1 – 33600 Pessac  
Tel. 05 57 26 92 10

Formation continue 72330032733 – Siret 323 589 614 00037  
R.C. 32358961482 B 155 – Code APE 8559A  
Email : [feu-vert-formation@orange.fr](mailto:feu-vert-formation@orange.fr)  
[www.feux-vert-formation.com](http://www.feux-vert-formation.com)



**PROGRAMME DE FORMATION**  
**SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE**

218 Avenue du haut Lévêque, Bâtiment 1 – 33600 Pessac  
Tel. 05 57 26 92 10

Formation continue 72330032733 – Siret 323 589 614 00037  
R.C. 32358961482 B 155 – Code APE 8559A  
Email : [feu-vert-formation@orange.fr](mailto:feu-vert-formation@orange.fr)  
[www.feu-vert-formation.com](http://www.feu-vert-formation.com)

## DÉROULEMENT DU STAGE :

### MODULE I – PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'EXPÉRIENCES

- Présentation des participants,
- Données chiffrées, accidentologie,
- L'activité de conduite (traitement de l'information, limites humaines...).

### MODULE II – RÉFLEXION SUR VOTRE USAGE

- Analyse des comportements,
- Analyse des influences,
- Ajustement – Motivations au changement (leviers, stratégies ...).

### BILAN – ÉVALUATION DE STAGE.

## FORMATION

**DUREE :** 2 jours soit 14 heures

**RYTHME :** temps plein continu

### **Horaires :**

**1<sup>er</sup> jour :** 8h45 – 12h30 et 13h30 – 17h00

**2<sup>ème</sup> jour :** 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00

### **OBJECTIFS :**

- ✓ Avoir un cadre de référence commun en matière de sécurité routière
- ✓ Comprendre le fonctionnement de l'individu en situation de conduite
- ✓ S'auto évaluer en tant que conducteur
- ✓ Réfléchir à des stratégies de changements

### **PUBLIC CONCERNE :**

- ✓ Tout conducteur titulaire du permis B

### **PRE-REQUIS :**

- ✓ Avoir un permis valide
- ✓ Être dans un des cas décrits par le règlement intérieur

### **MATERIEL REQUIS :**

- ✓ Outils nécessaires à la prise de notes

### **MOYENS PEDAGOGIQUES :**

- ✓ Salles de cours avec tableau et moyens audio-visuels (vidéo projection)
- ✓ Support Power Point

### **METHODES PEDAGOGIQUES :**

- ✓ Méthodes interrogatives
- ✓ Exercices en sous-groupes et méthode de la découverte collective
- ✓ Auto-évaluation au fil des compétences

### **FORMATEURS :**

- ✓ Titulaire BAFM et psychologue agréé

### **VALIDATION :**

- ✓ Attestation de formation

### **Suivi et évaluation de l'action :**

- ✓ Fiche d'évaluation de la satisfaction du stagiaire



218, avenue du Haut Lévêque – 33600 PESSAC  
Tél. 05 57 26 92 10 ♦ Mail [feu-vert-formation@orange.fr](mailto:feu-vert-formation@orange.fr)

Siret 323 589 614 000 37 ♦ Code APE 8559A

Formation continue 72330032733

218 Avenue du haut Lévêque, Bâtiment 1 – 33600 Pessac  
Tel. 05 57 26 92 10

Formation continue 72330032733 – Siret 323 589 614 00037  
R.C. 32358961482 B 155 – Code APE 8559A  
Email : [feu-vert-formation@orange.fr](mailto:feu-vert-formation@orange.fr)  
[www.feu-vert-formation.com](http://www.feu-vert-formation.com)



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**FEU VERT FORMATION : Organisme agréé par la Préfecture de la Gironde sous le numéro R2303300020 pour les Stages de sensibilisation à la sécurité routière mentionnés aux articles L 223-6 et R 223-5 code de la route**

## Article 1

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

## Article 2

**Les horaires de formation** (de 08h45 à 17h avec une pause médiane d'une heure) sont définis par FEU VERT FORMATION et ne peuvent être modifiés, sans accord préalable de la direction. Les moments de pauses sont définis à l'avance par les animateurs et doivent être respectés. Pour chaque demi-journée de formation, le stagiaire s'engage à signer la feuille de présence contresignée par les animateurs.

## Article 3

Le stagiaire **doit prendre connaissance de son solde de points et s'assurer de la validité de son permis de conduire** auprès d'une Préfecture ou sous-Préfecture et ceci **avant le stage**. Un délai d'un an et un jour doit être respecté entre deux stages de récupération de points.

## Article 4

**Il est formellement interdit aux stagiaires :**

- D'introduire des boissons alcoolisées ou des produits psychoactifs dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter à la formation en état d'ébriété ;
- D'utiliser son téléphone portable durant les sessions (mails, SMS, photos, conversations.) ;
- De faire usage d'un moyen informatique (PC, tablette, caméra...) ;

## Article 5

Tout agissement considéré comme fautif par la direction ou par le personnel de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de **l'exclusion définitive de la formation**.

Cette exclusion définitive sera **notamment** décidée **dans les cas suivants** :

- non-respect des horaires ;
- non-respect des autres stagiaires, du personnel de l'établissement, ou des locaux
- désintérêt manifeste pour la formation dispensée
- comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs

## **Article 6**

Aucune exclusion ne peut être décidée sans que le stagiaire concerné n'en soit informé. Lorsqu'une telle sanction est envisagée, **le directeur de l'établissement informe** le stagiaire de cette éventualité et pourra, dès lors, procéder à tout moment à l'exclusion définitive du stagiaire.

## **Article 7**

### **Conséquences d'une absence, d'un abandon, d'une exclusion :**

En cas d'absence non signalée le premier jour du stage, le montant total du règlement est conservé, sauf cas de force majeure.

De même, tout abandon (sauf cas de force majeure), toute exclusion durant le stage ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Lorsque la force majeure est invoquée, un justificatif doit être produit. En ce cas, un report de stage pourra être envisagé sur deux jours consécutifs.

## **Article 8**

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire lors de son inscription définitive au stage.

Thierry GUINOT, Directeur